

altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité - N°44 - Juillet-Août 2009

Éditorial

STRESS PROFESSIONNEL Le combattre, c'est gagner en efficacité !

Selon un récent sondage réalisé par l'institut CSA pour l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), pas moins de 4 salariés sur 10 se déclarent stressés (voir dossier page 3)⁽¹⁾.

Un fléau collectif frappant tous les acteurs de l'entreprise

Parmi eux, 60 % attribuent leur stress exclusivement à leur travail. Autre enseignement : toutes les catégories de salariés sont frappées et les postes à responsabilités sont davantage exposés. Ainsi, 57 % des cadres supérieurs se déclarent stressés. De même, on sait que le stress touche très durement les patrons de PME⁽²⁾. Or, la conjoncture actuelle ne va rien arranger. Selon 54 % des personnes interrogées, la crise économique va encore accentuer le stress.

Privilégier les approches préventives et collectives

Devant un tel phénomène, il est bien sûr impératif de prendre des mesures. Mais lesquelles ? Comme le souligne le *Nouvel Observateur*, deux logiques sont en concurrence : "D'une part, les solutions 'psy' vendues à prix d'or aux entreprises par des cabinets privés - par exemple des 'cellules d'écoute psychologique', notamment par téléphone. D'autre part, des approches plus collectives et préventives qui font appel à une réorganisation du travail et du management."⁽³⁾ Bien entendu, seules les secondes prennent le mal à la racine et produisent des effets bénéfiques dans la durée pour les salariés et les entreprises. C'est pourquoi, sans négliger d'apporter un soutien à tel ou tel salarié fragilisé, les approches globales sont préférables. C'est, en tout cas, dans cet esprit que les intervenants de *Point Org Sécurité*

envisagent la question du stress lorsqu'ils offrent leur assistance à la rédaction du document unique d'évaluation des risques.

Le stress, symptôme de dysfonctionnements

De surcroît, une telle démarche est également bénéfique aux entreprises. En effet, les risques psychosociaux trouvent essentiellement leur origine dans des dysfonctionnements affectant aussi la performance de l'organisation. Les employés ne s'y trompent pas. Dans un récent ouvrage, Hubert Landier, spécialiste du climat social, rapporte que "lors d'audits de performance sociale, les salariés témoignent de plus en plus souvent d'une désorganisation peu compatible avec les objectifs d'optimisation et de fluidité affichés par les promoteurs de ces organisations : ordres contradictoires, procédures routinières vidées de leur sens initial, managers non légitimes, tension dans l'entreprise, etc."⁽⁴⁾

La prévention des risques, un bon calcul économique !

Dès lors, lutter contre les risques est un excellent moyen d'améliorer l'efficacité de l'entreprise. "Une entreprise qui accepte une vraie réflexion et des investissements significatifs sur la qualité du travail peut en théorie réduire significativement les contraintes physiques et mentales, ainsi que les risques que subit le salarié, sans remettre en cause les objectifs globaux de l'organisation de la production. L'impact financier, s'il est un coût au départ à court terme, n'affecte généralement pas la productivité, bien au contraire : celle-ci semblerait s'améliorer sur le long terme", écrit encore Hubert Landier. Et d'apporter cette précision valable pour toutes les démarches de prévention que celles-ci visent les risques physiques ou mentaux : "Dans un environnement plus sûr et moins contraignant, la motivation et l'engagement des salariés progressent, l'absentéisme régresse et les entreprises ne subissent plus les coûts des accidents et des maladies du travail." Contrairement à une idée encore trop répandue, la prévention des risques est donc, pour les entreprises, un excellent investissement. ■

Lutte contre le stress et document unique

Le 6 mai 2009, un arrêté ministériel a étendu à toutes les entreprises l'accord national interprofessionnel sur le stress au travail au travail du 2 juillet 2008. Cet accord prévoit que les entreprises entreprennent de lutter contre le stress de leurs salariés. Il précise notamment que "la lutte contre les causes et les conséquences du stress au travail peut être menée dans le cadre d'une procédure globale d'évaluation des risques". Cela signifie notamment que la question du stress doit être abordée dans le document unique d'évaluation des risques professionnels que les entreprises doivent réaliser et mettre à jour chaque année. ■

(1) Sondage Réseau ANACT/CSA 2009 "Le stress au travail", consultable à l'adresse suivante : www.qualitedevieautravail.org. (2) Voir *Altersécurité* n°43, juin 2009. (3) *Le Nouvel Observateur*, 11/06/2009. (4) "Évitez le stress de vos salariés", sous la direction d'Hubert Landier, Éditions Eyrolles, juin 2009, 229 p., 26 €.

Chaque mois, l'essentiel de la prévention des risques

Sécurité minière : Areva se veut désormais exemplaire et pionnière

Le 19 juin, Areva a signé avec l'association Sherpa⁽¹⁾ "un accord ouvrant la voie à l'indemnisation de ses salariés irradiés de la mine d'uranium de Mounana (Gabon). Il s'appliquera également à des sites d'exploitation au Niger, au Kazakhstan et au Canada", rapporte *La Tribune* (19/06/09). Cet accord récompense près de 10 ans d'actions de la part de salariés atteints de cancers et de leurs familles. Il est aussi l'occasion pour Areva de démontrer combien l'entreprise entend désormais être exemplaire en matière de sécurité et de santé au travail sur ses sites miniers.

Des lacunes en matière de sécurité et de santé professionnelles

Les associations avaient rassemblé des informations accablantes sur les pratiques jadis en vigueur sur certains sites miniers du groupe nucléaire. *La Tribune* (19/06/09) cite notamment des témoignages selon lesquels, "aucune information n'était donnée à l'embauche sur les questions de sécurité et les risques liés à la radioactivité [...]. Le port d'équipement n'a été exigé qu'à partir de 1986 après la visite d'experts étrangers." De même, le suivi médical laissait à désirer. L'association Sherpa rapporte ainsi "des témoignages concernant des cas de maladies pulmonaires et des leucémies au stade final manifestement non diagnostiquées dans les hôpitaux miniers".

Une démarche appelée à faire école ?

Tout en contestant certains points figurant dans ces rapports, Areva a lancé un processus d'amélioration de la santé et la sécurité au travail. "Afin d'étudier la santé des travailleurs dans les mines d'uranium d'Areva, ainsi que l'impact éventuel de ces activités minières sur la santé des populations



Une mine d'uranium au Niger

environnantes, des observatoires de la santé sont progressivement mis en place sur les différents sites miniers d'Areva dans le monde", stipule l'accord. Les rapports publiés par ces observatoires seront "recueillis et analysés par une organisation faîtière appelée Groupe pluraliste d'observatoire de la santé, et composée de 10 membres, dont trois nommés par Areva et trois par Sherpa et Médecins du Monde. Elle a pour mission de [...] faire des propositions pour l'amélioration de l'hygiène et de la sécurité sanitaire des sites miniers", précise *La Tribune*.

Pour Jacques-Emmanuel Saulnier, porte-parole d'Areva, "grâce à cette initiative, l'entreprise va être pionnière". De fait, "cet accord pourrait servir de référence dans l'ensemble de l'industrie minière". ■

(1) L'association SHERPA, organisation à but non lucratif, a été créée en 2001 sous la forme d'un réseau international de juristes. et a pour objet d'entreprendre toutes les actions tendant à ce que la mondialisation de l'économie, dans tous ses aspects, s'effectue dans le respect d'une éthique globale (<http://www.asso-sherpa.org>)

● L'Afsset et le BERPC ont fusionnés.

Le 1^{er} juillet dernier, le Bureau d'évaluation des risques des produits et agents chimiques (BERPC) et l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) ont fusionnés. Il s'agit de donner naissance à "un acteur unique de l'expertise publique réglementaire sur les risques des substances chimiques", déclare un communiqué de l'Afsset. Comme le précise le *Journal de l'Environnement* ⁽¹⁾, cette fusion entraîne une redistribution des missions. "La mission de 'service national d'assistance' sur Reach du BERPC est transférée à l'Institut National de l'environnement industriel et des risques (Ineris). En revanche, ses missions d'évaluation des risques des produits chimiques liées à la directive Biocides et au règlement Reach reviennent au nouvel ensemble Afsset." Selon le communiqué de l'Afsset, "cette fusion était devenue une nécessité. Les enjeux industriels et sanitaires de ces réglementations européennes exigeaient un traitement unifié de l'expertise".

(1) www.journaldelenvironnement.net

● Un rapport européen sur l'exposition professionnelle aux nanoparticules



L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail a publié le 3 juin dernier un rapport consacré à l'exposition aux nanoparticules sur le lieu de travail. Il souligne les dangers pour la santé

pouvant résulter de cette exposition et compare les réglementations et les actions de prévention déjà mises en œuvre. Plusieurs démarches prioritaires sont suggérées. Elles portent notamment sur l'identification des nanomatériaux, la description et la mesure des expositions, l'évaluation des actions de protection envisageables et la nécessaire formation des travailleurs à ce risque encore mal cerné.

Pour aller plus loin : ce rapport (en anglais) peut être téléchargé librement à l'adresse suivante : http://osha.europa.eu/en/riskobservatory/en/tease/r/publications/literature_reviews/workplace_exposure_to_nanoparticles/view.

STRESS PROFESSIONNEL

Ce qu'en disent les salariés

Un arrêté ministériel publié le 6 mai 2009 a étendu à toutes les entreprises l'accord national interprofessionnel sur le stress au travail du 2 juillet 2008. Dans ce contexte, il est nécessaire, pour tous les employeurs de mieux cerner ce risque. C'est ce que permet un sondage réalisé en avril dernier par l'institut CSA à la demande de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) auprès d'un millier de salariés. En voici les principaux enseignements.



Toutes les catégories de salariés sont exposées

“Même si des clivages apparaissent entre les catégories professionnelles, entre les secteurs d'activité, le genre, le statut et l'âge des salariés, le stress touche l'ensemble des catégories de salariés”, observent les experts de l'Anact. Quelque 41 % des salariés se déclarent stressés dans leur quotidien et 60% attribuent ce stress à leur vie professionnelle.

Des symptômes réels et bien partagés

Les symptômes de stress sont fort répandus parmi les salariés français : 64% des personnes interrogées déclarent avoir ressenti : une fatigue importante (37 %), des tensions musculaires (29 %), des difficultés à ne plus penser au travail une fois à la maison (28 %), des troubles du sommeil (25%), de l'anxiété (25 %), de l'irritabilité (19 %), des maux de tête (17 %) et une baisse de vigilance (12 %).

L'encadrement particulièrement exposé

Le sondage révèle que “dans les catégories supérieures, le taux des personnes se déclarant stressées est en nette augmentation”. 47% des catégories socioprofessionnelles supérieures et 57 % des cadres supérieurs se disent stressés contre 41 % de l'ensemble des salariés. “Ceci laisse penser que le rôle de l'encadrement dans la régulation du stress devient un exercice délicat car cette catégorie elle-même est de plus en plus exposée à ce risque.”

Le rôle clef de l'organisation du travail

L'influence de l'organisation du travail sur le stress est confirmée. 40% des salariés répondent que “l'organisation du travail génère du stress”. Le fait de “devoir mener plusieurs tâches de front” est cité par 35 % des sondés, chiffre qui passe à 41% pour les personnes du secteur public mais descend à 23 % chez les 18-24 ans et 25 % pour les personnes en CDD.

“47% des catégories socioprofessionnelles supérieures et 57 % des cadres supérieurs se disent stressés contre 41 % de l'ensemble des salariés.”

Les salariés des petites entreprises sont moins touchés

Les salariés des petites entreprises sont moins touchés. Quelque 68% des salariés de TPE se déclarent non stressés. “Une des hypothèses pourrait être qu'ils bénéficient d'une organisation du travail moins complexe”. Mais il faut aussi envisager l'idée selon laquelle le management est plus proche et plus fin dans les petites entreprises, le patron ayant la possibilité de mieux connaître personnellement ses salariés.

Le manque de soutien de la hiérarchie en accusation

“En ce qui concerne les relations de travail, les salariés désignent comme première cause de stress le manque de solidarité de la hiérarchie parfois rencontré lorsque des situations compliquées se présentent”, écrivent les experts. Face aux difficultés, la hiérarchie n'apporte pas suffisamment de soutien pour 33% des sondés, chiffre qui passe à 44 % chez les personnes stressées, population pour qui cette aide semble plus nécessaire. Il est également à noter que ce sont les cadres supérieurs qui se sentent les plus seuls dans leur travail (21 % contre 15 %).

Le soutien apporté aux salariés stressés est encore déficient

Les experts constatent que “face au stress, les salariés ‘font avec’, s'adaptent et cherchent leurs propres solutions”. À la question “comment réagissez-vous quand vous êtes stressés par votre travail”, 91 % déclarent “faire la part des choses/s'adapter au mieux à la situation” et 76% disent “se ressourcer dans des activités personnelles”. On peut espérer que l'extension de l'accord interprofessionnel du 2 juillet améliorera les réponses apportées sur le lieu de travail, par l'encadrement, les collectifs de travail ou encore la médecine du travail. ■

Pour aller plus loin : le sondage ANACT/CSA 2009 “Stress au travail” est consultable sur www.qualitedevieautravail.org.

Jour après jour, les spécialistes de Point Org Sécurité scrutent l'actualité éditoriale en vue de présenter aux lecteurs d'*Altersécurité* un large panorama de ce qui se publie autour des pôles d'intérêt qui sont les nôtres. Ces publications constituent un baromètre signalant les orientations, les motivations, les préoccupations et les tendances du moment en matière de sécurité et de santé au travail.

● **“La santé à l'épreuve du travail”**
dossier de la revue *Mouvements* n°58,
Éditions La Découverte,
mai 2009, 190 p., 15 €.

“La visibilité de la question de la santé au travail est-elle à la hauteur des enjeux qu'elle représente ? Incontestablement, non”, estiment les contributeurs du dernier numéro de la revue *Mouvements*. Ce regard critique se révèle stimulant même s'il

semble parfois que le dossier est instruit trop exclusivement à charge.

● **“Le meilleur des nanomondes”**
par Dorothee Benoît-Broweys,
Editions Buchet-Chastel, mars 2009,
263 p., 20 €.

Les nanotechnologies sont partout : dans les voitures, les textiles, l'électronique, les cosmétiques, les ingrédients alimentaires... Ses promesses sont fabuleuses, notamment en matière médicale. Mais elles font aussi débat comme le relate l'auteur, journaliste scientifique spécialisée dans les sciences du vivant et déléguée générale de VivAgora, une association militant pour l'engagement citoyen dans la gouvernance des technologies. “Certains y voient les solutions aux défis qui sont devant nous, aussi bien en matière d'énergie, de communication, ou de santé... Les plus fascinés parlent déjà de convergence des technologies, de 'biologie synthétique', de 'transhumanité'. D'autres s'inquiètent : ne prépare-t-on pas de nouvelles catastrophes sanitaires ou un totalitarisme scientifique ?” ■



RESTRUCTURATIONS ET PLANS SOCIAUX

Quel impact sur la santé des salariés ?

La crise économique actuelle débouche sur une multiplication des restructurations et de plans sociaux. Un dossier de la revue *Santé & Travail* s'est interrogé sur leur impact sur la santé des salariés. Ceux qui se retrouvent sur le carreau, mais aussi ceux qui gardent leur emploi.

“**A** lors que la France a les yeux braqués sur l'ascension des courbes du chômage et la multiplication des restructurations, en coulisse, là où ne vont pas les caméras de télévision, il faut bien continuer de produire... avec moins d'ouvriers. Il faut bien assurer les services que l'on a vendus, avec moins d'employés”. C'est le cri d'alarme que lance François Desriaux dans la dernière livraison de *Santé & Travail*.

De la perte d'emploi à la perte de la santé

Les contributeurs de la revue mutualiste s'inquiètent bien sûr de l'impact des plans sociaux sur la santé des personnes licenciées. “Premières victimes de la crise, ceux qui viennent de perdre leur emploi ont toutes les ‘chances’ de perdre aussi leur santé. Détresse psychologique, troubles cardiaques, augmentation des addictions, perte de sommeil, mortalité plus élevée: le rapport Hires, rendu récemment à la direction générale Emploi de la Commission européenne, dresse un tableau particulièrement sombre des conséquences sanitaires multiples de la perte d'emploi”, écrit Thierry Desriaux.



Conditions de travail dégradées

Toutefois, les dégâts n'affectent pas les seuls licenciés. Les personnels conservant leur emploi seront également affectés. Outre un sentiment de culpabilité à l'égard de leurs collègues débarqués, “ils vont devoir affronter l'intensification du travail liée à la réduction des effectifs, avec son cortège de troubles musculo-squelettiques et de souffrance mentale. Et pour eux, pas question de se plaindre: rescapés du plan social, ils ne vont pas en plus faire la fine bouche parce qu'ils ont trop de travail ! C'est pourquoi, la revue plaide pour que les plans sociaux prennent aussi formellement en compte leurs conséquences sanitaires. ■

Pour aller plus loin :
Santé & Travail n° 67, juillet 2009
(www.sante-et-travail.fr)

altersécurité infos La lettre de
Point Org Sécurité

4, rue Preschez, 92210 Saint-Cloud - Tél : 01 46 02 44 01

Retrouvez-nous sur Internet :

Le site général de POS : www.point-org-securite.com

L'assistance à l'évaluation des risques professionnels : www.evrp.org

La formation Sauveteur Secouriste du Travail : www.sauveteur-secouriste-du-travail.org

Le site de la lettre : www.altersecurite.org